

Préparation des instructions pour la délégation française à la conférence de Bruxelles (1956)

Légende: Ce document de 1956, probablement de janvier, détaille les instructions pour la délégation française en vue des négociations pour le marché commun et l'Euratom à la conférence de Bruxelles, les 11 et 12 février 1956.

Copyright: (c) SGCICEE - Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/preparation_des_instructions_pour_la_delegation_francaise_a_la_conference_de_bruelles_1956-fr-4937f508-a78a-45b1-b2fd-3951472b37bd.html



Date de dernière mise à jour: 03/04/2017

PROJET DE COMMUNICATION

(Préparation des instructions pour la délégation
Française à la Conférence de Bruxelles)

Il n'est ni nécessaire ni souhaitable de donner à la délégation française à Bruxelles des instructions écrites et détaillées. La Conférence de Bruxelles n'a pour objet que la préparation d'un rapport, la liberté de décision des Gouvernements est entièrement réservée.

Des directives générales semblent suffisantes. Sur les points précis qui se poseront au fur et à mesure de la progression des travaux, les instructions nécessaires seront définies par le ministère des Affaires Etrangères en consultation avec les Ministères intéressés par l'intermédiaire du Secrétariat Général du Comité interministériel.

Compte tenu de cette observation préliminaire, les directives suivantes pourraient être proposées.

I - Approche par secteur :

1) - Organisation atomique européenne :

La délégation française devra insister essentiellement

.....

2)

sur le domaine atomique qui est celui où on ne peut obtenir rapidement des résultats concrets. Il s'agit de créer une organisation commune sans monopole, mais dotée d'un budget commun qui permettrait de financer des installations ainsi que des recherches dans le domaine de la science appliquée.

Deux projets précis ont été avancés par les techniciens du Commissariat à l'Energie Atomique, celui d'une usine de séparation d'isotopes, et celui d'une usine de production d'eau lourde. Ces deux projets doivent être retenus mais on devrait envisager également des réalisations plus ambitieuses, notamment dans le domaine de la production en commun des matières fissiles.

Bien entendu le problème militaire doit rester réservé.

L'organisation requise doit être créée sans dogmatisme. Il n'est pas nécessaire de préciser qu'elle sera supra-nationale, mais elle doit avoir certains pouvoirs de décision en ce qui concerne l'utilisation des fonds qui lui seront alloués par les Gouvernements.

Il conviendra de négocier ultérieurement à la fois avec les Belges et avec les Américains au sujet de

.....

3)

l'assouplissement de l'accord récemment conclu avec les Belges par le Gouvernement des Etats-Unis. Nous avons déjà fait savoir aux Américains que les Etats-Unis disposaient d'un bon moyen pour favoriser l'intégration européenne en révisant leurs accords bilatéraux dans un sens favorable à la coopération européenne en matière atomique.

2) - Transports :

La création d'une autorité supra-nationale ne paraît pas indispensable étant donné l'existence de la Conférence européenne des Ministres des Transports. Une formule souple peut être trouvée pour permettre la mise en oeuvre commune des moyens nouveaux d'équipement.

Un effort particulier devrait être fait dans le domaine de l'aviation.

Il s'agit d'abord du développement du trafic aérien par la création éventuelle d'une Compagnie européenne chargée de l'exploitation de certaines lignes (par exemple l'Atlantique-Nord). La création d'une telle compagnie améliorerait les conditions de concurrence et permettrait de réduire les déficits.

Il s'agit d'autre part du domaine de la

.....

4)

production.

Il est peu probable que le problème puisse être discuté à fond à Bruxelles. La délégation française devrait cependant mentionner que la France attache une importance essentielle à des réalisations européennes dans le domaine de la production aéronautique, civile et militaire. Peut-être pourrait-on envisager de proposer un Comité mixte entre le groupe de Bruxelles et l'agence de production d'armements de l'UEO.

3) - Energie :

Le texte de Messine ne mentionne que le Gaz et l'Electricité. Le problème du pétrole comporte des données spécifiques. La nécessité d'une meilleure coordination des programmes d'investissements en matière d'énergie est évidente. On peut envisager de soumettre pour avis les projets d'investissements à un organe siégeant auprès de la C.E.C.A. ou à la C.E.C.A. elle-même.

II - Approche générale (marché commun) -

S'agissant d'études, des instructions détaillées ne sont pas nécessaires. Un certain nombre de décisions de principe devraient cependant être prises :

.....

5)

a) - acceptons-nous l'idée d'un accord intergouvernemental fixant à l'avance le rythme et les étapes de la suppression progressive des droits de douane et des contingents ?

b) - Acceptons-nous que les clauses de sauvegarde soient administrées par une autorité supra-nationale ?

c) - Acceptons-nous de faire au GATT à un moment déterminé une déclaration d'intention sur la volonté des pays européens de former une union douanière ?

d) - Acceptons-nous une étape préliminaire dans laquelle les contingents seraient supprimés sous réserve de l'introduction d'une taxe compensatoire ?

Il semble qu'on puisse répondre affirmativement à a) et b) quand les études de Bruxelles auront permis de résoudre de façon satisfaisante le problème du tarif commun à l'égard des tiers et celui du fonds d'investissements européen. En ce qui concerne c) et d), il semble préférable de ne prendre aucun engagement avant d'avoir une idée nette des conditions de réalisation du marché commun.